

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 janvier 2014**

Décision n° **B-2014-4870**

commune (s) : Bron

objet : Quartier Terraillon - Secteur Caravelle - Travaux d'aménagement des espaces publics - Lot n° 1 : terrassement, voirie, assainissement - Lot n° 2 : réseaux secs, adduction eau potable (AEP) - Lot n° 3 : espaces verts, plantations - Lot n° 4 : mobilier, serrurerie, jeux - Autorisation de signer les 4 marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 27 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 7 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip, Mme Pédrini, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, M. Bernard R. (pouvoir à M. Crédoz), Mme Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Calvel, Arrue, Barge, Charles, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 6 janvier 2014**Décision n° B-2014-4870**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Terraillon - Secteur Caravelle - Travaux d'aménagement des espaces publics - Lot n° 1 : terrassement, voirie, assainissement - Lot n° 2 : réseaux secs, adduction eau potable (AEP) - Lot n° 3 : espaces verts, plantations - Lot n° 4 : mobilier, serrurerie, jeux - Autorisation de signer les 4 marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le quartier de Terraillon, situé au nord de la Commune de Bron, aux limites des Communes de Villeurbanne et de Vaulx en Velin, constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise.

Face à cette situation, un projet ambitieux de transformation urbaine a été proposé dans le cadre des opérations prioritaires financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). La convention ANRU a été signée le 21 février 2008, actant le contenu du projet global et le bilan de l'opération de renouvellement urbain (ORU) à hauteur de 84 044 280 €, dont 26 439 178 € à la charge de la Communauté urbaine.

5 secteurs opérationnels ont été identifiés pour mener à bien ce projet dont les travaux d'aménagement des espaces publics Caravelle, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, qui fait l'objet du présent rapport.

L'îlot Caravelle (1 500 habitants) est délimité au nord par la route de Genas, au sud par la rue Guillermin, à l'ouest par la rue Brossolette. Le périmètre opérationnel couvre 7 hectares. Le projet Caravelle comprend plusieurs volets associant l'intervention sur le bâti et sur les espaces extérieurs tant privés que publics :

- l'amélioration de l'habitat existant conservé, par le biais du plan de sauvegarde pour les bâtiments et de la requalification des espaces privés en pied d'immeubles afin d'en faciliter l'usage et la gestion (résidentialisation),
- la dynamisation du quartier par la création d'une offre supplémentaire de logements et d'activités,
- le désenclavement de l'îlot par la création d'espaces publics.

La mise en oeuvre de ce projet nécessite au préalable :

- des démolitions (logements, garages, commerces et chaufferie collective) dont les travaux ont démarré début 2013,
- la construction de plusieurs chaufferies, dont les travaux ont démarré également début 2013, sous maîtrise d'ouvrage de la copropriété Caravelle, ce volet ayant fait l'objet d'une convention signée le 12 avril 2011 entre la Communauté urbaine et la copropriété.

Le projet de désenclavement et de création d'espaces publics a été déclaré d'utilité publique par arrêté du 4 mai 2009. L'ordonnance d'expropriation a été rendue le 21 septembre 2010.

Les travaux préalables de démolition et de construction des nouvelles chaufferies étant en cours de réalisation, le programme d'aménagement des espaces publics et de résidentialisation peut être mis en oeuvre. Sont ainsi concernés l'aménagement de voies de desserte permettant de désenclaver le quartier, la création d'un square public de près de 4 500 mètres carrés et la réalisation de cheminements piétons. A ces travaux d'aménagement sont intégrés les travaux de dévoiements ou création de réseaux.

Il s'agit par la présente d'attribuer les marchés relatifs aux travaux de création des espaces publics (voirie et réseaux, parkings publics, square, cheminement piéton) et de viabilisation des terrains à construire.

Ce projet a nécessité l'élaboration d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la Commune de Bron. Les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées au groupement Sotrec Ingenierie/Hors Champs/SE & ME par marché notifié le 13 mai 2012. L'opération a fait l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme, par délibération n° 2013-4033 du Conseil du 24 juin 2013.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 et 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics du secteur Caravelle à Bron quartier du Terrailon.

Les travaux d'aménagement font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : terrassements, voirie et assainissement,
- lot n° 2 : réseaux secs, adduction eau potable (AEP),
- lot n° 3 : espaces verts, plantations,
- lot n° 4 : mobilier, serrurerie, jeux.

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale pour les lots n° 1, 2 et 3.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 décembre 2013, a classé les offres et choisi pour les 4 lots les entreprises et/ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : terrassements, voirie et assainissement ; groupement Razel bec Rhône-Alpes/Espaces verts des Monts d'Or, pour un montant de 2 259 771,00 € HT, soit 2 711 725,20 € TTC,
- lot n° 2 : réseaux secs, AEP ; l'entreprise Gauthey SAS, pour un montant de 558 157,13 € HT, soit 669 788,56 € TTC,
- lot n° 3 : espaces verts, plantations ; l'entreprise Chazal, pour un montant de 214 355,85 € HT, soit 257 227,02 € TTC,
- lot n° 4 : mobilier, serrurerie, jeux ; l'entreprise ISS Espaces verts ETS Genay, pour un montant de 367 706,00 € HT, soit 441 247,20 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits 4 marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les 4 marchés pour les travaux d'aménagement du secteur Caravelle du quartier Terrailon à Bron et tous les actes y afférents, avec les entreprises et/ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : terrassements, voirie et assainissement ; groupement Razel bec Rhône-Alpes / Espaces verts des Monts d'Or, pour un montant de 2 259 771,00 € HT, soit 2 711 725,20 € TTC,

- lot n° 2 : réseaux secs, AEP ; l'entreprise Gauthey SAS, pour un montant de 558 157,13 € HT, soit 669 788,56 € TTC,

- lot n° 3 : espaces verts, plantations ; l'entreprise Chazal, pour un montant de 214 355,85 € HT, soit 257 227,02 € TTC,

- lot n° 4 : mobilier, serrurerie, jeux ; l'entreprise ISS Espaces verts ETS Genay, pour un montant de 367 706,00 € HT, soit 441 247,20 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° OP17O0954, le 24 juin 2013 pour un montant total de 14 568 000 € en dépenses et de 4 288 500 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 2315 - fonction 824, pour un montant de 4 079 988 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 janvier 2014.